

Annexe 7 : CHARTE DE L'ADHERENT

Les adhérents de la section Stade Montois Pétanque s'engagent à respecter les principes suivants :

- Les adhérents se doivent le respect mutuel ;
- Chaque membre respectera les membres du Comité directeur et les instances de l'Omnisports ;
- Les joueurs interpellant directement les autorités du sport Pétanque (district, département, ligue, fédération), l'association de tutelle du Stade Montois Omnisports ou les Pouvoirs publics assumeront seuls leurs actes et leurs conséquences, et en aucune manière ne pourront se prévaloir de représenter le club. Seul le Président, ou un membre du Comité directeur par lui nommé désigné, représente le club auprès de ces autorités ou organismes ;
- Les propos à caractère raciste ne sont pas tolérés ;
- Les discussions à caractère politique ou confessionnel n'ont pas leur place dans l'enceinte du boulodrome ;
- Un adhérent rencontrant un problème dans le cadre de l'activité Pétanque, en rendra compte au plus tôt au Président ou s'il est absent à un membre du Bureau ;
- Le fair-play est exigé en tout lieu, sur le boulodrome de Nahuques, mais aussi en déplacement au cours de concours, coupes ou championnats, afin de ne pas ternir l'image de notre club ;
- De la même manière, tout membre licencié revêtira en compétition une tenue vestimentaire correcte et réglementaire, respectera ses partenaires, ses adversaires, l'encadrement des compétitions, les arbitres, les instances départementales, régionales et fédérales ;
- Enfin, la vie d'un club ne tenant qu'à la volonté de tous ses membres, il faut bannir au quotidien tout individualisme au profit de la vie de groupe, en donnant bénévolement de sa personne pour aider au mieux le Comité directeur.